

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	19 (1931)
Heft:	367
 Artikel:	Agente de police
Autor:	Thommen, E. / J.V.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-260423

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

savoir s'il veut s'en tenir là, ou poursuivre ses études en vue de l'obtention du diplôme de pharmacien. Si les moyens financiers lui font momentanément défaut pour continuer ses études, l'assistant-pharmacien peut attendre; il conserve le droit de les terminer ultérieurement.

Les sciences spéciales constituent le troisième cycle des études de pharmacie. Elles ont pour but d'instruire le pharmacien des spécialités suivantes de sa profession: chimie pharmaceutique, botanique pharmaceutique, pharmacognosie, pharmacopée, toxicologie, bactériologie, hygiène, etc. Ces études comportent des cours et des travaux pratiques, et s'échelonnent sur au moins trois semestres. L'enseignement s'y rapportant ne peut être donné qu'au Polytechnicum fédéral et dans les Universités de Bâle, Berne, Lausanne et Genève. Cette partie des études de pharmacie se termine par l'examen professionnel (examen d'Etat).

Le candidat qui a subi avec succès l'examen professionnel doit encore travailler pendant une année comme assistant chez un ou plusieurs pharmaciens suisses diplômés. Ce n'est qu'à l'expiration de ce stage que le Service sanitaire fédéral accorde le diplôme de pharmacien, qui, seul, donne le droit de s'établir à son compte comme pharmacien sur le territoire de la Confédération. Les pharmaciens diplômés peuvent postuler le grade de docteur ès-sciences en suivant des cours complémentaires dans une Université ou au Polytechnicum fédéral, dans ce dernier à condition toutefois d'avoir obtenu à l'examen professionnel la moyenne générale de 4,75. Pour arriver au doctorat il faut encore au moins 3 semestres d'études.

Les frais d'études varient de 4 à 500 francs par semestre, non compris l'impression, obligatoire, de la thèse. Mais il est possible de les couvrir en partie en se plaçant comme assistant pendant les vacances, ou dans l'intervalle qui sépare le stage pratique des études spéciales. Les occasions de remplacement pendant les vacances sont très fréquentes. Enfin, le Polytechnicum fédéral accorde aux étudiants méritants non fortunés une remise des frais de scolarité, et l'Association des pharmaciens suisses, dans certaines circonstances, une bourse.

On ne peut pas recommander au pharmacien, une fois ses études terminées, d'aller faire un stage dans une pharmacie de langue étrangère, soit en Suisse, soit ailleurs, non seulement pour se familiariser avec la langue du pays, mais aussi pour se mettre au courant des méthodes d'exploitation des pharmacies étrangères.

Le pharmacien (et la pharmacienne) diplômé peut ou bien travailler comme assistant dans une pharmacie, ou bien prendre une place de gérant, ou encore s'établir à son compte. Il a encore la possibilité d'accéder au poste de pharmacien d'hôpital ou de pharmacien cantonal. Enfin, de bonnes places s'offrent de plus en plus au pharmacien dans la grande industrie pharmaceutique.

(A suivre.)

La situation des femmes dans la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants

Toute femme domiciliée sur le territoire suisse devra payer une cotisation de 12 fr. par an à partir de l'âge de 19 ans jusqu'à celui de 65 ans (art. 10 et 12). Les employées (patronnes, maîtresses de maison) payeront 15 fr. par an par employée (ouvrières, domestiques) (art. 16).

Toute femme âgée de 65 ans touchera une rente annuelle de 200 fr., et si sa situation économique est difficile un supplément social qui peut atteindre 400 fr. par an (art. 24 et 28). Toute femme

qui aura donc payé, entre 19 et 65 ans, 12 fr. par an, soit au total 552 fr., touchera ainsi, si elle atteint l'âge de 75 ans, une somme totale de 6000 fr.

Une période transitoire est prévue, pendant laquelle la rente annuelle sera de 100 fr., et les suppléments sociaux de 175 fr. par an au maximum et cela seulement pour les personnes dont la situation économique est difficile. (art. 34 et 35).

IN MEMORIAM

Mme Kübler-Wagner

De Baden nous arrive la nouvelle douloureuse que notre chère présidente de section, Mme Olga Kübler-Wagner, vient de succomber à une maladie foudroyante. Pendant de longues années, Mme Kübler a dirigé les destinées de sa Société de Baden pour les intérêts féminins, en poursuivant son but avec une conscience et un effort soutenus. Elle a profité de chaque occasion pour réclamer dans son canton la collaboration de la femme à la chose publique. Sa nature fine et aimable lui assurait d'emblée la sympathie de tous, tant pour elle-même que pour les idées qu'elle représentait. A côté de ces préoccupations sociales et politiques, elle remplissait minutieusement ses devoirs d'épouse et de mère, et voulait un grand intérêt à la musique comme à la littérature.

Notre Association suisse doit une reconnaissance toute spéciale à Mme Kübler d'avoir bien voulu se charger, avec ses collaboratrices, de la préparation de notre dernière Assemblée générale les 30 et 31 mai, et de l'avoir menée à chef d'une façon aussi entièrement satisfaisante pour toutes les participantes. A côté de tout ce que Baden nous a offert, nous n'oublierons jamais la chaude cordialité avec laquelle Mme Kübler fut reçue lors de ses hôtes de la Suisse entière.

L'Association suisse pour le Suffrage tient à exprimer sa sympathie profonde à son mari et à son fils dans le deuil immense qui les frappe.

A. LEUCH, présidente.

La Conférence Internationale des femmes socialistes

Cette Conférence, qui a précédé le Congrès socialiste international, a eu lieu cet été à Vienne, sous la présidence d'Adelheid Popp, la députée bien connue. Les déléguées y représentaient environ un million et trois cent mille femmes organisées.

Une des questions les plus importantes parmi celles présentées et discutées à la Conférence, a été le travail des femmes. On l'a discutée principalement dans ses rapports avec la structure physiologique particulière de la femme et avec sa position dans la société, la famille et le ménage. Les femmes socialistes voient dans l'activité professionnelle de la femme une condition essentielle de son égalité sociale, et par conséquent aussi de son émancipation sociale finale. Mais elles sont attentives aux dangers qui menacent la santé et la vie psychique de la travailleuse. Ces dangers, que provoque le travail dans l'usine et dans le bureau rationalisé, devront être combattus par une protection plus efficace des travailleurs et par une meilleure législation sociale. Aussi les principes de l'*'Open door'* furent-ils résolument combattus par toutes les déléguées à la Conférence, à la seule exception de la déléguée du Danemark.

La résolution finalement acceptée sur ce sujet mentionne les mesures suivantes considérées comme le minimum exigible: Admission des fem-

Reproduit d'après une gravure anglaise datée de 1865



Cliché Mouvement Féministe

Comme on se représentait les agents de police, il y a 65 ans, fuyant ou s'évanouissant devant la bagarre. A comparer leur uniforme avec celui dont il est donné la description dans la colonne suivante.

mes à toutes les professions; emploi des femmes à toutes les activités professionnelles, à moins que leur constitution physique s'y oppose. Encouragement à lutter pour la réduction de la durée du travail, développement de la protection des ouvrières et collaboration des femmes à toutes les branches de l'administration sociale, développement de la protection des mères, de la prévoyance pour les enfants, des pensions pour les enfants, des pensions pour les veuves et les orphelins; organisation d'enquêtes concernant les effets du travail professionnel sur la travailleuse, enquêtes qui devront être effectuées avec la collaboration des représentantes des ouvrières.

Outre cette si importante question du travail féminin, d'autres questions d'ordre féministe furent également étudiées par la Conférence des femmes socialistes et présentées au Congrès de l'Internationale socialiste. Ainsi: I. le droit des femmes au travail; II. la nationalité de la femme mariée; et III. le vote féminin. Voici l'essentiel des résolutions votées à ce sujet:

I. La femme comme l'homme a droit au travail salarié. Ce n'est pas la travailleuse qui est la cause du chômage croissant, c'est le régime capitaliste.

II. Il faut travailler pour obtenir le droit d'option pour la femme au moment où elle se marie, ou au moment où le conjoint change de nationalité pendant la durée du mariage. Le droit de réacquisition de l'ancienne nationalité doit être généralisé internationalement. Les femmes étant peu versées dans les questions juridiques, il faut exiger que toutes les femmes, au moment de leur mariage ou quand leurs maris changent de nationalité, soient exhortées d'office à faire leur déclaration d'option après avoir reçu les éclaircissements nécessaires.

III. Quant au vote féminin, la Conférence exprime son indignation au sujet du honteux retard de certains pays civilisés à démocratiser, tels que la France, la Belgique et la Suisse, qui continuent à priver les femmes, totalement ou partiellement, de leurs droits politiques.

Notons aussi qu'il a été décidé que la situation de la ménagère sera étudiée au prochain Congrès, qui s'occupera aussi de la législation établie dans les différents pays concernant la maternité.

Les féministes du monde entier, quelles que soient leurs tendances politiques, ne peuvent que féliciter les femmes socialistes du beau travail accompli, et désirer ardemment que leurs vœux, si généralement semblables à ceux de nos féministes suisses, se réalisent sans retard.

V. DELACHAUX.

La seconde femme pasteur de l'Eglise libre vaudoise

Nous apprenons avec grand intérêt qu'après Mme Lydie von Auw, pasteur de l'Eglise libre d'Ollon, Mme Madeleine Bron, licenciée en théologie de la Faculté libre de Lausanne, fille de M. F. Bron, pasteur de l'Eglise libre de Begnins, vient d'être appelée au poste de pasteur de l'Eglise libre de Lucens-Lovattens.

On sait que dans l'Eglise libre vaudoise, les femmes jouissent exactement des mêmes droits que les hommes. C'est d'un bel exemple.

Agentes de police

Mme Elisabeth Thommen, l'un des membres de la « Debril's Party » (voyage d'études à Londres de l'Association suisse pour le Suffrage), a publié dans la National Zeitung, de Bâle des récits de voyage fort intéressants, desquels nous extrayons les impressions suivantes. (Note de la trad.)

... Première rencontre dans Hyde-Park d'une agente en tournée de service: calme, sûre d'elle-même, d'allure aussi digne que ses collègues masculins, l'uniforme bien coupé et parfaitement ajusté, la ceinture de cuir, les hautes bottes, la visière de la casquette ombrageant le regard net et décidé. Il faut un peu d'attention pour reconnaître si l'on a affaire à un homme ou à une femme, tant l'uniforme neutralise l'apparence.

Mais à l'entrée du no 51 de Tothill Street, local du Service auxiliaire féminin, le sourire et la voix aimable qui nous accueillent sont bien d'une femme. Questions posées, précisions requises: C'est ici le centre de la propagande pour le service féminin du monde entier, c'est d'ici que s'envole le journal mensuel *The Policewoman's Review*, c'est dans ces locaux que se fait l'apprentissage des nouvelles recrues.

« Notre enseignement? Il comprend tout ce qu'il est nécessaire de savoir et l'entraînement des élèves se fait d'après nos principes. Expliquer en quelques mots nos méthodes d'enseignement n'est pas chose aisée. Plus nous exigerons de nos élèves, mieux elles seront à

Une femme qui perd son mari avant d'avoir atteint l'âge de 40 ans touche, suivant la loi fédérale d'assurance, une allocation unique de 500 francs, qui peut être portée à 1500 francs par les suppléments sociaux. Devenant veuve à l'âge de 50 ans, elle pourra toucher jusqu'à 3000 francs d'allocation unique, y compris le supplément social. Quelle aide apportera cette allocation dans un ménage désespéré par la mort du mari!

Derci, Delà...

La santé de Mrs. Corbett Ashby.

Nombreux sont les amis de notre Présidente Internationale qui ont doublé déploré son absence de Genève en septembre, en apprenant que la maladie en était la cause. Ils seront donc heureux de savoir que la santé de Mrs. Ashby s'est beaucoup améliorée, et que le docteur espère qu'après Noël il lui sera possible de reprendre toute son activité.

Jusqu'où nous sommes Ius...

Extrait d'une lettre dernièrement reçue de Seattle (sur la côte nord-américaine de l'Océan Pacifique, près de Vancouver)..

« Nous recevons régulièrement votre journal et le passons immédiatement à Miss A. L. S. qui s'en sert pour ses cours de français à l'école supérieure de Seattle. De temps en temps, nous en faisons traduire des articles pour notre propre journal; mais nous tenons à vous assurer que nous sommes profondément intéressées par tout ce que font les femmes suisses, et que nous souhaitons grand succès à tout votre groupe de féministes si compétentes... Nous sommes heureuses de continuer l'échange entre votre journal et le nôtre. »

N'est-ce pas encourageant et rassurant de recevoir de si lointains messages?

Promettez-vous d'obéir...?

Tous les journaux d'autre Manche ont trouvé la place, en pleine fièvre électorale, de relever que, lors du récent mariage de Lady May Cambridge, la nièce de la reine, avec le capitaine Abel Smith, la nouvelle liturgie anglaise, qui supprime le mot « obéir », a été utilisée pour la première fois dans tout le Royaume-Uni, de par la décision commune des deux fiancés, et « après plusieurs jours de réflexion », ajoute un quotidien.

Spérons que nombreux seront désormais les couples, qui, avec ou sans plusieurs jours de réflexion, renonceront à une liturgie surannée et humiliante.

Petit signe des temps.

On nous écrit de Lausanne que trois femmes — qui sont toutes trois nos collaboratrices — ont été appelées à faire partie du grand Comité vaudois en faveur de la loi fédérale sur l'assurance-maternité. Ce sont Mmes A. Leuch, Gillibert-Randin et Mme A. Quinche, avocate.

En outre, et pour la première fois dans ce canton, pour une campagne qui a pris une allure politique, il a fait appel à des conférencières féminines. Et la liste que nous avons sous les yeux des conférencières en faveur de la loi, liste élaborée par la Comité suisse, comprend également des noms féminins dans les cantons de Zurich, Berne, Bâle, Schaffhouse, Saint-Gall, Valais et Genève. Est-il nécessaire de dire que ce sont presque uniquement des noms de suffragistes???

la hauteur de leur tâche future, et mieux elles comprendront qu'il vaut mieux prévenir et aider que punir. Nous choisissons de préférence des jeunes femmes douées de tact, de jugement, et de compréhension des questions sociales et nous aidons au développement de ces qualités. Nous étudions avec nos élèves les problèmes que posent la prostitution, la procédure des tribunaux, etc.

— Obtenez-vous de bons résultats? — Oui, de très bons résultats. Les agentes de police sont si utiles, voyez-vous, que notre pays ne saurait plus s'en passer. La première agente a fait son apparition aux Etats-Unis en 1910, elle ne portait pas l'uniforme. En 1914, nous avons créé, en Grande-Bretagne, un petit corps d'agents, des volontaires en uniforme; en 1916, on nous incorpore aux forces de police. En 1923, Cologne étant occupée par notre armée, des agentes anglaises y travaillèrent de concert avec la police militaire et avec grand succès. Des Allemandes ayant collaboré à ce service, ce fut le point de départ de la police féminine en Allemagne. De 1916 à 1918, nos deux Commandantes, Damer Dawson et Mary S. Allen ont recruté et entraîné 985 agentes. Beaucoup d'entre elles sont actuellement en service dans les villes de province.

— Pourquoi les *policewomen* anglaises portent-elles l'uniforme? Estimez-vous que cela est utile?

— Infinitiment utile. L'uniforme est une protection toute puissante. Il donne en outre le sentiment de l'autorité, sentiment particulièrement

Pour la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse

(Suite de la première page.)

Parce que cette assurance fortifiera l'esprit familial; les vieillards, trop souvent délaissés aujourd'hui par des enfants appauvris, seront les bienvenus dans le milieu familial dès le jour où ils seront porteurs d'une rente-vieillesse. Au lieu de se sentir inutiles et tout juste tolérés, il entrera dans leur fin de vie une sécurité et une fierté nouvelles. La génération des aieux fera de nouveau son entrée dans les familles.

Parce que, dans cette loi, il a été tenu compte dans la mesure du possible des intérêts de la femme. Les femmes mariées et les femmes célibataires seront assurées aux mêmes conditions que les hommes, avec une cotisation personnelle de 12 fr., et recevront une rente de 200 à 600 fr. suivant leur situation économique. Les mères de plus de cinq enfants auront un droit intégral à l'assurance, tout en étant exonérées, leur vie durant, des cotisations. Les hommes seront tenus en outre d'assurer leurs survivants en payant une cotisation supplémentaire de 6 fr., les prestations de cette branche seront donc au bénéfice de leurs femmes et de leurs enfants.

Parce que cette loi est un engagement moral, que nos autorités fédérales ont pris, il y a 12 ans, et que nos électeurs ont renouvelé le 6 décembre 1925, en votant l'article constitutionnel. L'institution de cette assurance sera d'autant mieux possible et justifiée que la contribution de la Confédération est fournie par la consommation d'articles de luxe: le tabac et l'alcool.

* * *

Cette loi, aussi bien qu'un être humain, a évidemment les défauts de ses qualités. Ainsi, l'immense simplicité de son exécution, qui réduit à un minimum l'intervention de l'Etat, exige des prestations et des versements égaux pour tous. De ce fait, certains fonctionnaires devront s'assurer, malgré leur droit à une pension; mais, au moins, s'ils quittent ce service, si par exemple des femmes fonctionnaires se marient, seront-ils à l'abri de la misère pour leurs vieux jours. Et les riches qui s'assurent dès 19 ans, savent-ils ce qu'ils possèdent à 65 ans? Et chacun ne sera-t-il pas libre de renoncer aux prestations s'il n'en a pas besoin!

Toute loi, du reste, peut être revisée si des inconvenients se manifestent. Aussi les arguments qu'invoquent ses adversaires sont-ils inopérants en face du travail d'étude accompli, du soin avec lequel le pour et le contre de toutes les mesures ont été pesés; ils sont insuffisants pour motiver le refus d'une institution que des milliers d'hommes et de femmes attendent avec angoisse et sont en droit d'attendre.

Femmes, votez oui!

A. LEUCH.

Un des articles de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse dispense de payer la cotisation à la mère de plus de 5 enfants, tout en lui donnant droit à la rente. C'est là une reconnaissance officielle de la valeur de la maternité.

ment nécessaire quand il s'agit de femmes.

— Quel est le champ d'activité de vos agences? — Elles sont employées partout où des femmes ou des enfants sont victimes ou coupables. Voici des journaux et des rapports de police qui apprécieront tous l'œuvre de nos agences.

— Pensez-vous que la vocation d'agente soit de nature à satisfaire complètement une femme? — Oui, certainement, car ce service exige le dévouement à autrui, le sens de la justice, un esprit exempt de préjugés et un cœur plein de compassion.

* * *

La porte toujours ouverte...

Une église de Trafalgar Square, vers les dix heures du soir. La porte ouverte, l'intérieur illuminé, des agents de police qui nous accueillent. Que se passe-t-il ici à cette heure tardive?

Cette église, nous explique une *policewoman*, est un asile de nuit pour les vagabonds sans domicile. La porte est toujours ouverte. C'est l'autorité ecclésiastique qui en a la direction, mais les agents y font la besogne nécessaire. Tout vagabond peut passer ici la nuit et gratuitement, après qu'il ait fourni la preuve de son manque d'argent. Dans la règle, il ne devrait pas être admis deux nuits consécutives, mais on l'accueille, cependant si on a de la place. La plupart de ces hôtes nocturnes sont des hommes; on compte environ vingt femmes pour cent hommes.

Si c'est possible, les agents leur trouvent

Contre la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse

(Suite de la première page.)

Je voterai contre la loi, parce qu'elle ouvre la porte à tous les abus. Qui décidera de l'indigence de l'assuré? Comment le faire s'exécuter? Tel qui paie difficilement ses trois francs d'impôt personnel, parce qu'il les boit en une journée ou les fume en une semaine, ne paiera pas mieux sa prime de 18 fr. Les amendes prévues à l'article 46 seront inefficaces. Et les préposés aux poursuites pourront doubler ou tripler le nombre de leurs employés. Les primes non acquittées seront payées par les communes, et nul encore n'a pu dire les charges nouvelles qui leur incomberont de ce fait. Il leur faudra donc de nouvelles ressources, donc de nouveaux impôts, payés par nous, minorité de contribuables des deux sexes. Comment prouvera-t-on qu'on ne peut payer sa prime? Il sera facile de s'en faire exempter, surtout en temps d'élections. Ces détails, fort importants, seront réglés par les ordonnances d'exécution, qui nous promettent de nouvelles charges, sans possibilité de recours.

La loi est dangereuse parce qu'elle donnera lieu à de déplorables surenchères électorales. En fin de législature, il se trouvera toujours un député aux Chambres pour réclamer et obtenir une augmentation des rentes, sans assurer de nouvelles ressources à la caisse. Nous touchons ici aux conséquences immenses.

Je voterai contre la loi parce qu'on se moque de nous en affirmant qu'elle institue une assurance, et non pas une assistance, qu'elle sauvegarde la dignité humaine. Au contraire, c'est bel et bien une assistance. Ne nous a-t-on pas avertis que les deux tiers des vieillards seront au bénéfice des suppléments sociaux, qui ne correspondent nullement à la prime payée? Une bonne partie des assurés ne paiera pas de primes, ces primes étant payées par la communauté. Qu'est-ce, sinon l'assistance?

On obtient un succès facile en plaignant ces pauvres vieillards, dénus de tout, à qui on donnera à 65 ans une rente de 100 fr. — une aumône! — pendant les quinze premières années, de 200 fr. après, ou de 400 fr. avec les suppléments sociaux. 400 francs, juste de quoi ne pas mourir de faim! De petits articles ridicules et bêtés, répandus par les soins du comité de presse des assurances, nous ont apitoyés sur cette veuve obligée de laisser ses enfants seuls pendant qu'elle va travailler; grâce aux prestations de l'assurance-assistance, 600 francs, elle ne sera plus obligée de travailler! On nous a dépeint aussi des cas exceptionnels: évidemment, ce couple qui à 60 ans commencera de cotiser et qui touchera dans cinq ans une rente de 200 fr., fera une bonne affaire, compensée par tous ceux qui mourront avant 65 ans.

Toute la loi devrait être remise sur le chantier. C'est absurde de payer une rente à tant de fonctionnaires jouissant déjà de bonnes retraites (« Tous les Suisses sont égaux devant la loi », article 4 de la Constitution fédérale), à ceux qui sont à l'abri du besoin. Au lieu d'instituer une assurance-vieillesse, il fallait créer une assurance contre l'indigence à la vieillesse, faire payer tous les habitants,

du travail, mais c'est extrêmement difficile, presque impossible. « Nous leur distribuons une carte leur donnant droit à un déjeuner gratuit. A minuit, nous fermions la porte, mais la rouvrions toutes les fois qu'on y frappe. Les hommes ivres, nous les renfoulions vers l'asile, le *Workhouse*, qu'ils n'aiment pas beaucoup, parce qu'on exige d'eux une besogne quelconque en échange de l'hospitalité reçue. Par contre, ils ont au *Workhouse*, le lit et la couverture que nous ne pouvons leur offrir ici. C'est terrible d'avoir si peu de place disponible; notre église ne peut abriter que 200 personnes et il y a parfois 500 vagabonds qui nous réclament un asile.

— Mais voici quelques-uns de nos boys, dit l'agent toute souriante. Maternelle, elle les accueille, quand ils sortent de l'ombre de la nuit et entrent dans le halo lumineux de la petite lampe du vestibule: des jeunes et des vieux, loqueteux, sales, maigres et pâles. Parmi eux, de moins haillonneux, mais tout aussi désespérés; arrogants, impertinents il se présente des gars semblant prêts à tous les mauvais coups et pleins de dédain pour l'institution sociale dont ils recherchent l'abri. L'agent leur parle doucement: « Comment allez-vous? Toujours pas de travail? Quelle pitie! — Sur les visages hâves l'insolence fait place à la faiblesse, et ces hommes forts ne paraissent être que des enfants abandonnés et miséables. Se mordant les lèvres, ils entrent dans l'église.

À ce pauvre garçon qui n'ose parler de peur de fondre en larmes, à cet Australien fraîchement débarqué et encore hâlé et robuste,

et ne payer la rente qu'à ceux qui seront dans le besoin. C'est le principe qui régit, dans le canton de Vaud, l'assurance contre l'incendie, le phylloxéra et la grêle. Ne touche que celui qui est atteint, selon les vrais bons principes de la mutualité, de la solidarité.

Il est évident que de l'application de la loi du 17 juin 1931 résultera un appauvrissement général, un ralentissement des affaires, une augmentation du chômage, un renchérissement de la vie, dont les gagne-petit, qu'on entend protéger, seront les premières victimes. Et quand seront vidées les caisses publiques, quand la fortune privée sera nivelée par en bas, qui paiera les impôts et les primes? Qui fera subssister les œuvres privées, infiniment plus efficaces que les assurances sociales?

S. BONARD.

et ne payer la rente qu'à ceux qui seront dans le besoin. C'est le principe qui régit, dans le canton de Vaud, l'assurance contre l'incendie, le phylloxéra et la grêle. Ne touche que celui qui est atteint, selon les vrais bons principes de la mutualité, de la solidarité.

Nous avons sous les yeux des fascicules du journal allemand *Die Jugendtribüne*, qui nous donne un aperçu intéressant de la mentalité de la jeunesse allemande d'aujourd'hui. Il est douloureux de constater à quel point l'Allemagne est divisée en différents paroisses, aux conceptions opposées, et qui s'efforcent d'attirer la jeunesse dans un sens ou dans un autre. Dans un de ces numéros, la rédaction condamne vivement l'esprit dangereux de certains nationaux-socialistes; dans un autre, plusieurs pacifistes de marque, comme le professeur Einstein, ainsi que quelques jeunes, exposent leur opinion sur ce problème: « la jeunesse et le travail pour la paix ». A côté de voix révolutionnaires et qui critiquent bien fort la S. d. N., nous sommes heureux de lire des phrases telles que celle-ci: « C'est le devoir de la jeunesse de réduire à sa juste valeur le patriotisme faussé et exagéré, et de montrer que, malgré la diversité des Etats, une coexistence pacifique est possible entre eux. »

E. V. A.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Commission d'Education Nationale

Mesdames et chères alliées,

L'Assemblée de l'Alliance vous a proposé de consacrer, au cours de l'hiver, dans le domaine de l'éducation, un intérêt renouvelé aux questions de l'éducation de la famille.

D'une part, la présidente de la Commission

Quelques-unes des femmes députées au Parlement anglais



Cliché La Française

On notera tout à fait à gauche, debout, Lady Astor présentant ses collègues. La deuxième députée à droite debout, est Mrs. Copeland, femme d'un grand industriel, qui fut une des premières à prendre en mains le mouvement des éclairées. Devant elle, assise, Miss Irene Ward, qui battit Miss Marg. Bondfield, ex-ministre du Travail, et à côté d'elle à droite, Miss Pickford, ancienne inspectrice du Travail. De l'autre côté de Miss Ward, la duchesse d'Atholl, qui est venue plusieurs fois à Genève pour la S. d. N.

qui chômeur là-bas, ne trouve pas davantage de travail ici et est complètement désargenté, à tous deux, comme à tous ceux qui surviennent, l'agent donne le réconfort de sa sympathie et la promesse de son aide.

— Non, non, pas vous. Vous avez trop bu. — Et elle renvoie deux hommes dociles à sa voix. Arrive une femme, créature fantastique en cotonnade à bouquets, un antique chapeau sur la tête et, pressé sous le bras, un sac tout déformé. Elle s'approche en se donnant une allure désinvolte et pour détourner l'attention de l'agent, s'écrie en nous voyant: Oh! toutes ces dames! — Vous avez bu de nouveau et vous savez pourtant que vous ne devez pas le faire, dit la voix sévère de l'agent. La femme nie. L'agent lui parle comme à un enfant et comme un enfant, la femme se défend: oh! j'ai seulement bu un tout petit peu!...

— Pourquoi l'admettez-vous dans l'église alors que vous renvoyez les hommes qui sont dans le même état qu'elle? — Parce que les femmes qui sont ivres ne sont jamais violentes; elles ont même, généralement, très bon caractère. Ce sont des créatures si pitoyables. Les hommes réagissent différemment après l'alcool.

Une autre femme se présente. Son visage amaigré et soucieux s'éclaire merveilleusement dès que l'agent lui adresse la parole. — Qu'avez-vous dans ce petit paquet? — Du pain qu'on m'a donné. Dois-je le laisser ici? — Oh! non, emportez-le! Mais s'il vous plaît, ne le mangez pas devant les autres, car ils se sentiront mieux leur faim. — Certainement

pas, assure la pauvresse, sensible à ce rappel au fait. Je le mangerai demain, une fois hors d'ici. — C'est bien, entrez!

Quatre jeunes campagnards d'apparence robuste, mais la mine chagrine. L'agent leur parle gentiment, maternellement: Vous n'avez pas d'armes? Vous n'avez plus d'argent? D'où venez-vous? — Du Pays de Galles. — Et vous êtes sans travail? — Oh! ce sera bien difficile de vous en trouver ici. Entrez!

La porte est ouverte... L'église est trop petite... la misère est trop grande!

(Trad. franç. de J. V.) E. THOMMEN.

A travers les Expositions féminines

Exposition de Mlle Nanette Genoud, à Lausanne

Parmi les expositions qui se succèdent avec une rapidité inquiétante, celle de Mlle Nanette Genoud retient particulièrement l'attention.

La jeune artiste a eu raison de convier les visiteurs dans son atelier, selon l'usage qui s'établit de plus en plus. Ce cadre intime et modeste forme un milieu favorable aux ensembles composés surtout d'études, à côté de morceaux plus fins.

Mlle Genoud présente ici le résultat de deux années de travail assidu et joyeux. Dès l'abord, on prend confiance devant la solidité de son dessin qui exclut les déformations, parfois voulues, mais maladroites de tant d'artistes plus ou moins improvisés. Nanette Genoud sait donc construire et dessiner pour l'avoir appris à bonne école et cela lui confère une grande li-